



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 mai 2009

Le lundi quatre mai deux mil neuf, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique sous la présidence de M. ROUSSELET Etienne, Maire.

Étaient présents : M. ROUSSELET Etienne, Mmes FERCOQ Huguette, RUDELLI Elisabeth, Mrs JEANS Philippe, CARPENTIER Eric, MILLE Rémy, DAGORNO Gilles, KUSZ Eric.

Absents excusés : Mmes MARTIN Martine, BURETTE Charline, YAPO Yvette, RACINE Régine, Mrs FOOS Jean-Louis, PALFINI Laurent, VAUCHEL Eric

Secrétaire de séance : M. CARPENTIER Eric

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

COMMISSION DE REMEMBREMENT

Vu le projet de réalisation de l'A150 Croixmare - Barentin,

Vu l'avis favorable rendu par la Commission départementale d'Aménagement Foncier en date du 2 octobre 2008,

Vu la demande de M. le Président du Département en date du 23 mars 2009,

Vu l'affichage effectué en Mairie du 26 mars 2009 au 23 avril 2009 faisant appel aux candidats potentiels pour faire partie de cette commission,

Le Conseil municipal décide de désigner pour représenter la commune à la commission comme propriétaires de bien foncier non bâti : Messieurs Michel HIS et Pascal BARRE comme titulaires et Mme Pascal DE SUTTER, comme suppléante.

Par ailleurs, bien que les surfaces boisées ne soient pas concernées par le remembrement, le conseil municipal désigne Messieurs ALLARD Etienne, ARSON Hubert, DUVAL Yvon et CARPENTIER Eric domiciliés à Croixmare.

Le Conseil municipal souhaite qu'une formation soit donnée à tous les membres de la commission intercommunale.

AMENAGEMENT RD 304

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'article 28 du Code des Marchés Publics ;

Considérant que la commune souhaite réaliser les travaux d'aménagement de la route départementale n°304 dans l'agglomération de Croixmare – section comprise entre la RD 20 et la RD 6015 – Programme 2009 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

. Décide le lancement de la consultation des entreprises pour effectuer les travaux suivant la procédure adaptée (article 28 du CMP),

. Autorise M. le Maire à lancer la consultation suivant la procédure retenue et à signer toutes les pièces afférentes à la passation et à l'acceptation de ce marché dans la limite des crédits inscrits au budget.

VOIE PIETONNE

Suite à la remarque faite par Mme Fercoq au sujet de la voie piétonne qui traverse le lotissement Les charmilles, le conseil municipal souhaite que cette voie soit réalisée en macadam ou à l'extrême en bicouche fine.

ACCESSIBILITE HANDICAPES

M. le Maire indique qu'un état des lieux des locaux publics pour l'accessibilité des handicapés pour le 31 décembre 2009. M. le Maire propose de confier ce travail à Mme Racine qui bien, qu'étant absente à la réunion, avait donné son accord à M. le Maire, pour prendre en charge ce dossier.

NUMERISATION ECOLE

M. Gilles DAGORNO présente une demande de Mme la Directrice de l'Ecole Jacques Prévert concernant la numérisation de l'école. Tout en étant pas contre le principe, les membres du conseil municipal souhaitent qu'une réunion soit organisée le plus tôt possible avec Mme la Directrice. Les membres du conseil municipal demandent à M. le Maire de transmettre la déclaration d'intention de prendre rang dès maintenant.

PASS FONCIER

M. le Maire informe le conseil municipal que M. Crestin, directeur de la Société TAM lui a fait part des inquiétudes qu'il avait quant au financement par sa société à la commune des Pass Foncier délivrés (5). Il demande que la commune veuille bien étudier les modalités possibles.

Par ailleurs, le conseil municipal n'est pas favorable pour le moment à ce qu'un tel accord puisse être passé avec d'autre lotisseur (Mme Buquet).

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe le conseil municipal que, à cause du lotissement les Charmilles, il est appelé à envoyer beaucoup de recommandés. Il informe le conseil que pour éviter de consommer des timbres, il lui arrive qu'il soit amené à financer ces recommandés sur son compte personnel et qu'il récupère en faisant des bons d'essence. Le conseil municipal suggère que lorsque c'est possible, il convoque les intéressés à la mairie.

M. le Maire rappelle que l'Association « Acrorythm » organise son spectacle auquel tout le monde est invité.

Signalisation du lotissement « Les Charmilles »

Il est signalé que des automobilistes prennent la voie du lotissement pour gagner du temps. M. le Maire propose de faire accélérer la signalisation pour éviter que le problème prenne de l'ampleur. Dans l'immédiat, il propose d'installer un panneau de sens interdit à l'entrée de la voie côté route du stade.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,